

Les profs d'académie dénoncent une injustice salariale

ENSEIGNEMENT Ils ont un master et sont payés comme des bacheliers

► Même s'il a étudié cinq ans, le prof d'aca est payé comme s'il détenait un bac de trois ans.

► Mais la Communauté dit : pas de sous !

Ils ont frappé à toutes les portes. Ils ont alarmé des députés, interpellé les cabinets. Pour des prunes. Alors, ils viennent de lancer une pétition en ligne pour secouer le cocotier.

Les professeurs dont on parle enseignent dans les académies de musique, beaux arts, arts de la parole et danse. C'est ce qu'on appelle « l'enseignement secondaire à horaire réduit » (Eshar). Ce sont ces « académies du soir », ouvertes après 16 heures, ainsi que le mercredi après-midi et le samedi.

Beaucoup des 1.600 enseignants en aca ont un master (études supérieures de 5 ans). Depuis quelques années, c'est même obligatoire pour les profs de musique et d'art de la parole. Pour les autres (beaux arts,

danse), les chemins peuvent être différents : les enseignants ont tantôt un master, tantôt un bac (3 ans d'études). Ou alors, diplômés en aca, ils ont fait valoir une « expérience utile » dans leur art et ont été admis à l'enseignement.

Voilà le système. Le problème ? Les profs d'aca, tous, sont payés comme des bacheliers et sont ainsi soumis au barème 301. C'est ainsi depuis 1998. Depuis, les détenteurs d'un master sont payés au barème 301 alors que, dans l'enseignement obligatoire, tout qui a effectué 5 ans d'études mérite le 501. Entre les deux barèmes, l'écart est de 300 euros net/mois.

Auteurs de la pétition, Thomas Vanin et Simon Drachman, tous deux profs en aca, font valoir que « les enseignants de l'enseignement secondaire artistique à horaire réduit sont pénalisés et discriminés ».

« Le salaire n'est pas la seule discrimination », prolonge Carlo Giannone, expert au Conseil de l'enseignement communal et provincial (CECP). Les régents du secondaire inférieur, formés

en 3 ans, prestent de 20 à 22 heures par semaine. Le professeur d'aca, lui, en preste 24. »

Le sort réservé aux profs d'aca choque Joëlle Maison (Défi). La députée a interpellé l'ex-ministre Joëlle Milquet avant de revenir à la charge auprès de Marie-Martine Schyns qui lui a succédé à l'Education. Les ministres CDH ont admis l'anomalie mais signalent que l'application du 501 dans les acas coûterait 10 millions.

Une action en justice ?

L'argument étonne Carlo Giannone, du CECP. « On parle de faire passer la formation des instituteurs et régents de 3 ans à 4 ou 5 ans. Dans ce cas, il faudra leur accorder le 501. Et ces instituteurs et régents sont des dizaines de milliers. Et on n'est donc pas capable d'accorder le 501 à un millier de profs en académie ? »

Quid si la pétition n'aboutit à rien ? « Avec celle-ci, nous voulons obtenir une négociation, dit Simon Drachman. Si elle n'aboutit pas, alors on pourrait envisager une action en justice pour discrimination. » ■

PIERRE BOUILLON